

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 SEPTEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE DEHAYE N. JACOB MASSON C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLIN DENIS DEMARNE ENEL DEVITERNE PERROLLAZ

Absents excusés :

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. JACOB

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

L. BABIN a donné pouvoir à N. HOUDRY

Z. BEN ISMAIL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET**  
**Création d'un emploi d'agent d'entretien des écoles et bâtiments communaux, à temps non complet**

**Nomenclature ACTES : 4.1.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRE DE LA FPT –  
Délibération et convention**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

### **Exposé des motifs**

L'entretien des écoles et des bâtiments communaux est en partie réalisé par des agents contractuels non permanents (CDD accroissement temporaire).

Au regard du caractère pérenne de ces missions, il convient de créer des emplois permanents d'agents d'entretien des écoles et des bâtiments communaux. Néanmoins, les nécessités de service ne justifient pas d'affecter un temps complet à ces emplois.

Ainsi, il convient de créer 1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux comme suit :

- 1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, à temps non complet de 12,52 heures hebdomadaires annualisées, ouvert aux agents de catégorie C suivants (régularisation d'un emploi non permanent):
  - Adjoint technique
  - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **Délibération**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Considérant** l'avis unanimement favorable des commissions du 9 septembre 2025 ;

#### **Par ces motifs, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** la création d'1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :
  - 1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, à temps non complet de 12,52 heures hebdomadaires annualisées, ouvert aux agents de catégorie C suivants (régularisation d'un emploi non permanent) :
    - Adjoint technique
    - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **Inscrit** les crédits au budget communal
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 25/09/2025 et que la convocation a été faite le 16/09/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 25 septembre 2025

Le Maire,  
Marc OGIEZ



# Accusé de réception

## Contrôle de légalité

Structure  
Service  
Imprimé par  
Date d'impression

Commune de Pulnoy (Siret : 21540439300062)  
AFFAIRES GENERALES et ASSEMBLEES  
Florian HERY (MA54439-7)  
25/09/2025 10:41:16

Nature  
Matière

Délibérations  
Fonction publique | Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. | Délibérations et conventions

Référence de l'acte  
Designation  
Date de décision

**44\_2025**  
Création d'un emploi d'agent d'entretien des écoles et bâtiments communaux  
22/09/2025

### Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 25/09/2025 - 10:19:18 par Florian HERY (MA54439-7)

Emis le 25/09/2025 - 10:20:02

**Accepté par la (Sous-)Préfecture**

Réception à la (Sous-)Préfecture le 25/09/2025 - 10:23:19

Référence technique de l'AR : 054-215404393-20250922-44\_2025-DE

Certifié exécutoire le 25/09/2025

Acte principal

44\_2025-Creationunemploiagentdentretiendesecolesetbatimentscommunaux.pdf, 103 Ko,  
2 page(s)

Annexes

*aucune*

### Aperçu de l'acte principal

FLH-090225-44

DEPARTEMENT  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
NANCY 2

CANTON  
GRAND COURNOIE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025**

L'ordre du jour est réglé, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après consultation légale, sous la présidence de M. Marc GOSZT.

**Présents :**  
Monsieur GOSZT, Monsieur CASTEL, Monsieur ANDRE DEWATE, Monsieur JACOB MASSON, Monsieur SCHIEL, Monsieur WEHLEN, Monsieur DEMANNE, Monsieur DEVERIER, Monsieur PERROILLAZ.

**Assistants :**  
Monsieur DAVIESSE a donné pouvoir à Monsieur JACOB.  
Monsieur FRANCOIS a donné pouvoir à Monsieur ENEL.  
Monsieur ZIETSKY a donné pouvoir à Monsieur ENEL.  
Monsieur D. ZIETSKY a donné pouvoir à Monsieur DEVERIER.  
Monsieur SIMEANT a donné pouvoir à Monsieur MASSON.  
Monsieur CORBERAND a donné pouvoir à Monsieur JEANDEL.  
Monsieur L. BORDA a donné pouvoir à Monsieur HOUJOY.  
Monsieur Z. BENVENISTE a donné pouvoir à Monsieur PERROILLAZ.

**Assiste :**  
Monsieur DUBOIS.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'adoption d'un vœu après que le vote du Conseil, après 5 (cinq) voix, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET :**  
**Création d'un emploi d'agent d'entretien des écoles et bâtiments communaux, à temps non complet.**

**Nomenclature ACTES : L. 1 - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT - Délibération et convention**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 27  
présents : 18  
voix : 26  
pour : 26

FLH-090225-44

Centre : 0  
Département : 0  
Secteur : 0

**Exposé des motifs**

L'entretien des écoles et des bâtiments communaux est en partie assuré par des agents contractuels non permanents (CDD occasionnels temporaires). Au regard du caractère permanent de ces missions, il convient de créer des emplois permanents d'agents d'entretien des écoles et des bâtiments communaux. Néanmoins, les ressources de service ne permettent pas d'assurer un temps complet à ces emplois.

Ainsi, il convient de créer l'emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux (comme suit) :

- 1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, à temps non complet de 11,52 heures hebdomadaires annuelles, couvert aux agents de catégorie C suivant la nomenclature d'emploi non permanent :
- Agent technique
- Agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Délibération**

Voix : non généraliste de la fonction publique.

**Voix :** le décret n° 91-288 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

**Voix :** le décret n° 2010-128 du 20 décembre 2010, portant notamment du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux.

**Conclusion :** l'avis unanimité favorable des commissions du 9 septembre 2025.

**Pour son avis, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** la création d'un emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :
- 1 emploi d'agent d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, à temps non complet de 11,52 heures hebdomadaires annuelles, couvert aux agents de catégorie C suivant la nomenclature d'emploi non permanent :
- Agent technique
- Agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- **Insère** les crédits au budget communal
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Le Maire certifie que la liste des délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 25/09/2025 et que la consultation a été faite le 25/09/2025.

La Mairie

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 25 septembre 2025  
Le Maire  
Marc GOSZT